

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LARRINGES

SEANCE DU 17 JUILLET 2009

I - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX & LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après étude et discussion et à l'unanimité,

Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008, tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération,

Prend acte du bilan du service assainissement 2008 présenté par la Communauté de Communes du Pays d'Evian.

II - SERVICE DE L'EAU - DEGREVEMENT ACCORDE SUR LA FACTURE EN CAS DE FUITE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les fuites d'eau sur les branchements particuliers ne sont parfois constatées par les abonnés qu'à réception de la facture, le montant étant anormalement élevé. Des demandes de dégrèvement sont alors présentées. Ces dégrèvements ne sont pas sans incidence sur les recettes et il convient de définir une règle en la matière, permettant de maîtriser les montants. Il est proposé que la surconsommation fasse l'objet d'un dégrèvement uniquement en cas de fuite non imputable à une négligence du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide du principe d'un dégrèvement sur la facture d'eau en cas de facturation anormalement élevée liée à une fuite d'eau, traité au cas par cas, et dont le taux ne pourra pas être supérieur à 50 %.

III - POINT SUR LES DIVERSES CONSULTATIONS ENGAGEES - TRAVAUX DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE PHARMACIE, TRAVAUX A SAINT-THOMAS ...

- a) Ancienne pharmacie - Local commercial
Un marché à procédure adaptée a été lancé pour les trois lots -maçonnerie, électricité, chauffage sanitaire-. Les entreprises retenues sont respectivement, Chevally Maçonnerie, Chevally Electricité et Partner Chauffage. Le personnel communal est également intervenu. Le chantier devrait aboutir mi-août.
- b) Travaux à Saint-Thomas
Un marché à procédure adaptée a été lancé et 2 offres ont été reçues. L'entreprise EUROVIA a été retenue. Les travaux démarreront la semaine n° 30.
- c) Ancienne pharmacie - Partie logements : choix du maître d'œuvre
Un marché à procédure adaptée a été lancé. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le cabinet BIRRAUX à Saint-Paul-en-Chablais.
- d) Révision du P. L. U. - Choix de l'urbaniste
Un marché à procédure adaptée a été lancé et 4 réponses reçues. Elles ont été adressées pour analyse aux services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (service Aménagement Risques). Les candidats seront auditionnés par une commission composée de Messieurs Bouron, Delevaux, Chessel, Fourneyron, Roux et Madame Favre -date à fixer-.
- e) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
Une consultation simple sera lancée en septembre.
- f) Sécurisation et mise en valeur entrée ouest du chef-lieu -RD 32-
À l'automne, il sera demandé un avant-projet sommaire pour tester la sécurité, avec le Conseil Général.

IV - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis de nombreuses années, la commune organise un concours communal des maisons fleuries visant à récompenser les actions menées par les larringeois pour le fleurissement des maisons et jardins. Il apparaît aujourd'hui opportun de revoir les conditions d'organisation de ce concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de fixer cinq catégories primées :

- maisons fleuries avec jardin,
- maisons et balcons fleuris avec balcons et façades,
- commerces,
- fermes,
- jardins fleuris.

Dit que les lauréats seront récompensés de la manière suivante :

1^{er} prix : bon d'une valeur de 40 €

2^o prix : bon d'une valeur de 30 €

3^o prix : bon d'une valeur de 20 €

V - GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'installation de caravanes des Gens du Voyage sur le territoire de la commune depuis quelques jours. Il précise les conditions d'accueil prévues par la loi dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Il apparaît opportun de prévoir une participation pour les frais généraux liés au séjour de ces personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de demander à ces personnes une participation à leurs frais de séjour d'un montant forfaitaire de 50€ (cinquante euros).

QUESTIONS DIVERSES

Divers points ayant trait à « la Maison des Sœurs », à l'aménagement d'aires paysagères, au Schéma de Cohérence Territoriale, au ramassage des encombrants, à la charte pour une gestion éco-responsable proposée par la Communauté de Communes du Pays d'Evian ont également été évoqués.

Enfin, Monsieur Bouron dresse un bilan très positif du séjour des enfants à La Trinité sur Mer et remercie les conseillers municipaux qui se sont investis dans la préparation de ce séjour et particulièrement Monsieur Callot.